



GAGNANT POUR LE QUÉBEC
GAGNANT POUR LA PLANÈTE



STRATÉGIE D'ÉLECTRIFICATION ET
DE LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Conclusion

La lutte contre les changements climatiques nécessite la mise en place d'un écosystème d'actions structurantes et coordonnées.

L'État a un rôle majeur à jouer dans la lutte contre les changements climatiques, mais il ne peut agir seul. Ce défi est l'affaire de tous.

Les consultations pour l'élaboration du **Plan pour une économie verte 2030** ont montré que les communautés autochtones du Québec sont engagées et mobilisées dans la lutte contre les changements climatiques. Elles peuvent être des chefs de file de la transition climatique sur leur territoire et sont déjà en action.

Les échanges ont permis de mettre en lumière les besoins, les idées et les initiatives des communautés autochtones. Ces discussions ont alimenté les travaux d'élaboration du **PEV 2030** et seront prises en considération lors de la mise en œuvre du plan.

Aller plus loin et enrichir le Québec avec le PEV 2030

En plus de guider l'action du Québec dans la lutte contre les changements climatiques, le **PEV 2030** sera un moteur de développement économique visant à augmenter la richesse collective des Québécois en favorisant l'essor d'une économie durable, compétitive et résiliente.

Consultez la page Web du PEV 2030 :
www.quebec.ca/gouv/politiques-orientations/plan-economie-verte/

Consultation des communautés autochtones

Le **Plan pour une économie verte 2030 (PEV 2030)** guidera l'action du Québec dans la lutte contre les changements climatiques pour la prochaine décennie. Pour élaborer le **PEV 2030**, une vaste démarche de consultation a été lancée. C'est dans ce cadre que des consultations ont été organisées avec les Premières Nations non conventionnées, les Cris et les Inuits.

Les consultations autochtones en chiffres

3 rencontres avec :

- les Premières Nations non conventionnées, le 16 octobre 2019 à Québec (diffusion par webinaire);
- les Cris, les 26 et 27 novembre 2019 à Uujé-Bougoumou;
- les Inuits, le 10 février 2020 à Kuujuaq.

Plus de **60** participants :

- Plus de 14 communautés autochtones représentées
- 10 organisations régionales

9 ministères et organismes gouvernementaux impliqués

Pourquoi des consultations autochtones?

Le gouvernement a consulté des représentants des communautés autochtones et d'organisations régionales :

- ▶ pour renforcer la relation et la collaboration entre le gouvernement du Québec et les différentes communautés autochtones dans le but d'agir de manière concertée dans la lutte contre changements climatiques;
- ▶ pour permettre au gouvernement d'élaborer son plan de façon collaborative, avec les communautés autochtones et l'ensemble des Québécois;
- ▶ pour permettre aux communautés autochtones d'exprimer leur vision et pour entendre leurs préoccupations, commentaires et idées relativement à la lutte contre les changements climatiques;
- ▶ pour avoir une meilleure prise en compte des réalités culturelles et sociales des communautés autochtones et des impacts particuliers des changements climatiques sur ces dernières et leurs modes de vie. En effet, les communautés autochtones sont fortement touchées en raison du lien étroit qu'elles entretiennent avec leur territoire, notamment lors de la pratique de leurs activités traditionnelles de chasse, de pêche, de trappe et de cueillette;
- ▶ pour assurer une transition juste¹ avec l'ensemble de la société, y compris les populations autochtones.

1. La « transition juste » consiste à accompagner les acteurs de la société concernés plus directement par la mise en place de mesures de transition, ainsi que ceux qui subissent avec plus d'intensité les impacts des changements climatiques. Elle joue un rôle clé pour favoriser cette adhésion.

Ce qui a été dit pendant les consultations

Voici un aperçu des éléments qui ont émergé lors des échanges².

LES POINTS COMMUNS

Assurer la collaboration entre le gouvernement du Québec et les communautés autochtones

- ▶ Développer une collaboration plus étroite pour construire des relations durables et établir un dialogue continu.

Prendre en compte les réalités distinctes des Autochtones

- ▶ Élaborer des mesures et programmes adaptés aux réalités autochtones dans la mise en œuvre du **PEV 2030** afin que leurs particularités soient prises en compte.
- ▶ Faciliter l'accès des communautés autochtones aux programmes de financement destinés spécifiquement aux Autochtones.
- ▶ Élaborer des solutions à leurs vulnérabilités propres en soutenant le leadership et la participation active des Autochtones.

Assurer l'approvisionnement en énergie

- ▶ Favoriser l'électrification des bâtiments.
- ▶ Favoriser l'élaboration de projets liés aux énergies renouvelables afin de diversifier l'activité économique des communautés.
- ▶ Aider les communautés à développer l'usage des bioénergies sur leur territoire.
- ▶ S'assurer de l'acceptabilité sociale au sein des communautés autochtones concernant les projets d'énergie renouvelable.

Soutenir l'adaptation aux changements climatiques

- ▶ Promouvoir le partage et la prise en compte de l'expertise et des connaissances autochtones dans la mise en place de mesures d'adaptation.
- ▶ Donner les outils nécessaires pour renforcer les capacités d'adaptation des communautés autochtones face aux impacts des changements climatiques.
- ▶ Cerner les risques liés aux changements climatiques pour chaque communauté afin de prioriser les besoins en matière d'adaptation.
- ▶ Assurer des suivis et soutenir la recherche pour évaluer l'impact des changements climatiques sur l'environnement, la faune et la flore.
- ▶ Assurer la sécurité et la souveraineté alimentaire en soutenant les activités de chasse et en rendant plus accessibles les aliments sains.
- ▶ Réaliser ou mettre à jour un plan d'adaptation aux changements climatiques pour chaque communauté.

2. De l'information et des questions ont été envoyées aux participants aux consultations afin qu'ils puissent se préparer aux rencontres. Les éléments suivants ont été soulevés : l'approvisionnement en énergie, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, le développement économique, les infrastructures, les changements dans les écosystèmes et les activités de récolte ainsi que la santé et la sécurité des déplacements sur le territoire.

LES SPÉCIFICITÉS

Premières Nations non conventionnées

- ▶ Prendre en compte adéquatement les Premières Nations dans les démarches de consultation et d'élaboration du PEV 2030 et lors de la planification de la mise en œuvre.
- ▶ Considérer les travaux précédents réalisés avec et par les Premières Nations pour assurer une continuité et une cohérence de l'action.

Cris et Inuits³

- ▶ Poursuivre une étroite collaboration entre le gouvernement du Québec, les Cris et les Inuits afin de trouver des solutions face au défi que représentent les changements climatiques.
- ▶ Soutenir la lutte contre les changements climatiques des communautés pour préserver la culture et les traditions et maintenir un accès sécuritaire au territoire.
- ▶ Prendre en considération les réalités propres au contexte nordique des Cris et des Inuits dans l'élaboration des mesures.
- ▶ Adapter les infrastructures (entretien, rénovation ou construction) afin de faire face aux aléas du climat actuel et futur et ainsi assurer les services essentiels dans les communautés (tels que le réseau d'eau potable et le réseau d'égout, les services de santé, les aéroports, les routes, les casernes de pompier et le logement social).
- ▶ Améliorer les activités de recherche et de sauvetage, lors d'urgences, en bonifiant les services de communication à l'échelle régionale (cellulaire, Internet, VHF [*very high frequency radio*]).
- ▶ Soutenir l'acquisition de connaissances sur les impacts des changements climatiques sur le territoire d'Eeyou Istchee Baie-James et poursuivre l'acquisition de connaissances au Nunavik.

3. Rapport de la consultation avec les Cris et rapport de la consultation au Nunavik.

